

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DVD 49 Subvention (7.500 euros) à l'Association « Rue de l'Avenir ».

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu la demande de subvention formulée le 30 janvier 2018 par l'association Rue de l'Avenir ;

Vu le projet de délibération 2018 DVD 49 en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Rue de l'Avenir pour l'attribution d'une subvention de 7500 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Rue de l'Avenir (n° SIMPA : 90682, n° dossier 2018-06235), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7 500 euros est attribuée à l'association Rue de l'Avenir.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, destination 80000090 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO